ASS FONDS DE DOTATION AGAPANTHE

3 Place DE L'EGLISE

78480 VERNEUIL SUR SEINE

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

Le 31 décembre 2024

SIREN : 908806193 Code NAF : 8899B

ACTIVITE : Action sociale sans hébergement n.c.a.

RSM FRANCE
2 Bis Rue Tête d'or - 69006 LYON - Tél : 0472691919
SAS inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables
membre de la Compagnie des commissaires aux comptes
Siret - Code NAF 6920 Z

Sommaire

Comptes annuels **1**

Rapport de présentation des comptes annuels 2

Bilan 3

Compte de résultat 5

Annexe 6

Règles et méthodes comptables *7*

Notes sur le bilan *9*

Notes sur le compte de résultat *11*

Autres informations *12*

tableau de suivi des dotations *13*

Détail des comptes **14**

Bilan détaillé 15

Compte de résultat détaillé 17

Liasse fiscale **18**

Comptes annuels

Rapport de présentation des comptes annuels

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 27/02/2023, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association FONDS DE DOTATION AGAPANTHE relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	947 764
Total des ressources	
Résultat net comptable (Excédent)	

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à LYON
Le 11/06/2025

François Régis de MONJOUR
Expert-comptable associé

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	942 367,61		942 367,61	942 695,68
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 395,93		5 395,93	8 431,93
Charges constatées d'avance				
Total II	**947 763,54**		**947 763,54**	**951 127,61**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations (				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**947 763,54**		**947 763,54**	**951 127,61**

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consomptibles		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous-total)		
Fonds propres consomptibles	946 021,54	950 238,61
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	**946 021,54**	**950 238,61**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 742,00	889,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total IV	**1 742,00**	**889,00**
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**947 763,54**	**951 127,61**

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Produits de tiers financeurs	**4 217,07**	**6 858,11**
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consomptible	4 217,07	6 858,11
Total I	**4 217,07**	**6 858,11**
CHARGESD'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	4 895,00	5 253,14
Aides financières	7 000,00	7 500,00
Total II	**11 895,00**	**12 753,14**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-7 677,93**	**-5 895,03**
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilées	8 530,93	6 550,03
Total III	**8 530,93**	**6 550,03**
CHARGES FINANCIERES		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**8 530,93**	**6 550,03**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**853,00**	**655,00**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total VI		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	853,00	655,00
Total des produits (I + III + V)	**12 748,00**	**13 408,14**
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	**12 748,00**	**13 408,14**
EXCEDENT OU DEFICIT		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDS DE DOTATION AGAPANTHE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 947 764 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/06/2025 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Objet social :

Le fonds de dotation a pour objet, de soutenir et de développer toute oeuvre d'intérêt général à caractère éducatif, social et humanitaire visant à apporter des solutions concrètes et durables en matières :
- alphabétisation
- éducation
- de scolarisation
- et d'autonomie.

Les moyens :

Le fonds pourra, notamment :
- lancer des appels à projet,
- soutenir et développer tout partenariat avec des organismes d'intérêt général portant des initiatives se situant dans le prolongement de son objet ou poursuivant des buts similaires aux siens ;
- collecter des fonds en rapport avec l'objet du fonds par voie de don manuel, donation ou legs à l'effet de permettre le fonctionnement du fonds et son développement ;
- mettre en place toute communication (revue, site Internet, etc.) visant à promouvoir les organismes qu'il soutient et, plus généralement, son objet ;
- prendre à bail, louer, acheter les biens ou droits immobiliers nécessaires à ses activités ou aux activités des organismes d'intérêt général soutenus ;
- gérer son patrimoine, en ce compris les valeurs mobilières de placement et les actions ou parts sociales qu'il peut détenir, dans le respect des limites applicables aux fonds de dotation et de l'intention des donateurs, le cas échéant.

La dotation en capital

Le fonds de dotation est constitué par une dotation en capital initiale d'une somme de quinze mille (15 000€) Euros versée en numéraire par les fondateurs, au cours du premier exercice social du fonds.
Les donations (consenties par acte authentique) et legs qui pourront lui être consentis ultérieurement par toute personne physique ou morale complèteront obligatoirement la dotation en capital du fonds.

Les ressources
Les ressources du fonds de dotation se composeront :
1. des dons issus d'un appel à la générosité publique ;
2. des recettes provenant des activités du fonds de dotation ;
3. des revenus des biens et valeurs de toute nature lui appartenant ;
5. de toutes autres ressources non interdites par la loi.

La gestion financière du Fonds est assurée dans le respect de la liste des placements énoncée à l'article R. 332-2 du Code des assurances, en respectant une dispersion suffisante des actifs.

La fiscalité :

Règles et méthodes comptables

Le fonds de dotation n’est pas fiscalisé hors produits financiers de placement

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de re					
Fonds propres avec droit de re					
Ecarts de réévaluation					
Réserves hors activités sociale					
Réserves des activités sociales					
RAN hors activités sociales					
RAN des activités sociales					
Exc.ou Déficit hors activ.sociale					
Exc.ou Déficit des activités soci					
Situation nette					
Fonds propres consomptibles	950 239			4 217	946 022
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	**950 239**			**4 217**	**946 022**

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 742 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d' 1 an	Echéances à plus d' 1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (*) (**				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	1 742	1 742		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	**1 742**	**1 742**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(**) Dettes envers les associés

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 960 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice		
Part du résultat sur gestion conventionnée		
Part du résultat sur gestion libre		

Les contributions volontaires en nature de l'exercice correspondent au bénévolat.
En l'espèce il n'y a eu aucune contribution volontaire sur l'exercice.

Le fonds de dotation AGAPANTHE a fait des dons sur 2024:
Les bénéficiaires sont :
- L'association TOIT A MOI : 4 000 euros
- L'association LA MAISON DES MARRAINES : 3 000 euros.

Autres informations

Donations

- Dotation initiale

La dotation d'un fonds de dotation est l'apport à titre gratuit et irrévoccable de biens et de droits de toute nature, elle constitue des fonds propres sans droit de reprise ou des fonds propres consomptibles.

Les statuts du fonds prévoient (article 8) une dotation initiale de 15 000 euros, conseomptible dans la limite de 3 000 euros qui ne peuvent pas être consommés.
Ce versement initial n'a pas été consommé sur cet exercice.

- Dotations complémentaires:

Pour mémoire, le fonds de dotation a bénéficié d'un don manuel d'actions portant sur 27 884 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10,47 euros de la SAS FYDRAL pour une valorisation globale de 950 000 euros.
Ces titres sont entièrement affectés à la dotation en capital et sont consomptibles.
Le 15 Mars 2022, ces titres ont été cédés pour une valeur globale de 950 007,88 euros.

Ces dotations complémentaires ont été consommées en fonction des résultats du fonds pour 18 978 euros au 31/12/2024.

Le solde de 946 022 euros représente le solde de fonds propres consomptibles à la disposition du Fonds pour mener à bien ses actions sociales.

Le fonds de dotation AGAPANTHE n'a reçu aucun versement en provenance de l'étranger.

tableau de suivi des dotations

Année	Apporteur	Montant reçu	Compte 108100 - Dotation initiale				Compte 1082000 - Dotations complémentaires		
			Montant doté	Montant consommé	Solde	Montant doté	Montant consommé	Solde Cumulé
2021/2022	M. et Mme LAVIGNE	965 000	15 000		15 000	950 000	7 903	957 097
2023							6 858	950 239
2024							4 217	946 022
			15 000	-	15 000	950 000	18 978	946 022

Détail des comptes

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total I				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
503100 - Portefeuille titres LAZARD	942 367,61		942 367,61	942 695,68
	942 367,61		942 367,61	942 695,68
Disponibilités				
512000 - Banque	5 395,93		5 395,93	8 431,93
	5 395,93		5 395,93	8 431,93
Total II	**947 763,54**		**947 763,54**	**951 127,61**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**947 763,54**		**947 763,54**	**951 127,61**

Bilan détaillé

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous-total)		
Fonds propres consomptibles		
108100 - Dotations initiales consomptibles	15 000,00	15 000,00
108200 - Dotations consomptibles	950 000,00	950 000,00
108900 - Dot. consomptibles au cpte de r.	-18 978,46	-14 761,39
	946 021,54	950 238,61
Total I	**946 021,54**	**950 238,61**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Total II		
PROVISIONS		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fiscales et sociales		
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices	1 742,00	889,00
	1 742,00	889,00
Total IV	**1 742,00**	**889,00**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**947 763,54**	**951 127,61**

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de biens et de services				
Produits de tiers financeurs	**4 217,07**	**6 858,11**	**-2 641,04**	**-38,51**
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. co				
753200 - Quotes-parts de dot.consompt	4 217,07	6 858,11	-2 641,04	-38,51
	4 217,07	6 858,11	-2 641,04	-38,51
Total I	**4 217,07**	**6 858,11**	**-2 641,04**	**-38,51**
CHARGESD'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes				
622600 - Honoraires	2 880,00		2 880,00	
627100 - Frais sur titres	1 859,00	5 097,14	-3 238,14	-63,53
627800 - Prestations de services banca	156,00	156,00		
	4 895,00	5 253,14	-358,14	-6,82
Aides financières				
657100 - Aides financières octryées	7 000,00	7 500,00	-500,00	-6,67
	7 000,00	7 500,00	-500,00	-6,67
Total II	**11 895,00**	**12 753,14**	**-858,14**	**-6,73**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-7 677,93**	**-5 895,03**	**-1 782,90**	**30,24**
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilées				
764100 - Revenus des obligations	8 530,93	6 550,03	1 980,90	30,24
	8 530,93	6 550,03	1 980,90	30,24
Total III	**8 530,93**	**6 550,03**	**1 980,90**	**30,24**
CHARGES FINANCIERES				
Total IV				
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**8 530,93**	**6 550,03**	**1 980,90**	**30,24**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II	**853,00**	**655,00**	**198,00**	**30,23**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total V				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total VI				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
695000 - Impôts sur les bénéfices	853,00	655,00	198,00	30,23
	853,00	655,00	198,00	30,23
Total des produits (I + III + V)	**12 748,00**	**13 408,14**	**-660,14**	**-4,92**
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VI	**12 748,00**	**13 408,14**	**-660,14**	**-4,92**
EXCEDENT OU DEFICIT				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO				
TOTAL				

Liasse fiscale

N° 2070-SD
(2025)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

COLLECTIVITÉS PUBLIQUES OU PRIVÉES AGISSANT SANS BUT LUCRATIF

Adresse du service où cette déclaration doit être déposée

horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr, rubrique "Nous contacter"

Identification du destinataire

ASS FONDS DE DOTATION AGAPANTHE
3 Place DE L'EGLISE
78480 VERNEUIL SUR SEINE

Adresse du déclarant si elle est différente du destinataire

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Code service

SIREN 908806193

EXERCICE OUVERT LE 01012024 ET CLOS LE 31122024

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

DÉCOMPTE DE L'IMPÔT A PAYER OU A RESTITUER

I. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Bénéfice taxable (report de la case L page 4)	**MI**	3 555	X Taux : 24 %	**NI**	853
Bénéfice taxable (report de la case K page 4)	**QI**		X Taux : 15 %	**RI**	
Crédits d'impôts imputables (attachés à des revenus de valeurs immobilières étrangères) :				**SI**	
Crédits d'impôts imputés				**TI**	
Montant total de l'IS à payer :				**O1**	853
Solde des crédits d'impôts non imputés sur l'IS :				**VI**	

II. CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes imposables (report de la rubrique C du cadre IV page 4) :	**MC**		X Taux : 2,5 %	**NC**	
Solde des crédits d'impôt non imputés sur l'IS (report de la case VI)				**OC**	
Crédits d'impôts imputés sur la CRL				**PC**	
Montant total de la CRL à payer				**O2**	

III. RECAPITULATION

Total à payer (O1 + O2 + O3) *si O3 est positif ou nul (si nul porter 0)* ou Solde du crédit d'impôt non imputé dont la restitution peut être demandée *(joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne)*	**O3**	853

COORDONNÉES, DATE, SIGNATURE	**RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION**			
Téléphone :	Somme :	Date :	**Taux %**	
Signature :	Date de réception :	N° PEC :	**Taux %**	
A VERNEUIL SUR SEI le 11062025			**Taux %**	
Adresse électronique :		N° d'opération :	**Taux %**	

Mode de paiement	Veuillez communiquer les éléments suivants à votre banque :
☐ en numéraire ☐ par chèque bancaire ☐ par virement (Nombre :.....)	**SIE :** ..... **RIB :** ..... **RÉFÉRENCE :** .....

I - REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

1. Revenus taxables au taux de 24 % (revenus des créances non représentées par des titres négociables ; revenus des dépôts, cautionnements et comptes courants, revenus des valeurs mobilières étrangères autres que les dividendes, des avances, prêts ou acomptes reçus en qualité d'associés de société de capitaux) : indiquer le montant brut

2. Revenus imposables au taux de 10% : indiquer le montant brut

   . produit des titres de créances négociables sur un marché réglementé en application d'une disposition particulière et non susceptibles d'être cotées : certificats de dépôt, billets de trésorerie,bons à moyen terme négociables et bons du Trésor en comptecourant, primes de remboursement attachées à certains titres oucontrats, produits des parts des fonds communs de créances ;

   . revenus des obligations, titres participatifs, effets publics et de tous autres titres d'emprunts négociables émis à compter du 1er janvier 1987 : par l'État, les départements, les communes, les établissements publics français, les associations de toute nature, les sociétés, les compagnies et entreprises financières, commerciales ou civiles françaises.

1	
2	8 531
3	

II – REVENUS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES OU FORESTIERES

	Bénéfice (a)	Déficit (b)
1. Régime du bénéfice réel normal (1) (2) ou		
Régime du bénéfice réel simplifié (1) (2)		
2. Régime des micro–exploitations "micro–BA" (1) (3)		
Total		
3. Bénéfice imposable (col.a – col.b) ou déficit (col.b – col.a) des exploitations agricoles		

III – RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME APPARTENANT A LA COLLECTIVITE OU DONT CETTE DERNIERE A ASSUMÉ LES FRAIS D'ENTRETIEN AU COURS DE L'EXERCICE

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (1)	Caractéristiques	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (1)

Cegid Group

IV - REVENUS DES PROPRIÉTÉS BÂTIES ET NON BÂTIES

A - Adresse des propriétés

Départ (code)	Commune	Rue et numéro ou Lieu-dit	Nature

B - Revenus imposables

	Propriétés rurales et/ou urbaines (totalisation col.2 et 3)	Propriétés urbaines (constructions et leurs dépendances y compris les terrains non bâtis sis dans les villes ou dans les communes rurales qui ne font pas partie d'une exploitation agricole)	Propriétés rurales (terrains non bâtis même s'ils sont situés dans les villes)
RECETTES	**1**	**2**	**3**
1– Montant brut des fermages ou des loyers encaissés			
2– Recettes provenant de la location du droit d'affichage, du droit de chasse ou de pêche, de toits pour des antennes de téléphonie mobile, de la concession du droit d'exploitation de carrières, d'une source thermale, des redevances tréfoncières ou autres redevances			
3– Dépenses par nature déductibles incombant au propriétaire et mises par convention à la charge des locataires (2)			
4– Subventions (ANAH) indemnités d'assurance (3)			
5– Total des recettes (lignes 1 à 4)			
FRAIS ET CHARGES			
6– Frais d'administration et de gestion (4)			
7– Autres frais de gestion (5)			
8– Primes d'assurances (6)			
9– Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (7)			
10– Charges récupérables non récupérées au départ du locataire (8)			
11– Indemnités d'éviction, frais de relogement, frais d'adhésion à des associations foncières			
12– Impositions (y compris la CRL) (9)			
13– Amortissements des constructions fiscalement déductibles			
14– Provisions pour charges de copropriété payées en 2024 par les copropriétaires bailleurs (10)			
15– Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre de l'année 2023 par les copropriétaires bailleurs (11)			
16– TOTAL DES FRAIS ET CHARGES [(lignes 6 à 14) – ligne15]			
17– INTERÊTS DES EMPRUNTS contractés pour l'acquisition, la construction, la réparation, l'amélioration ou la conservation des propriétés (12)			
18– REVENU (+) OU DÉFICIT (–) par catégorie d'immeubles ligne 5 – (ligne 16 + ligne 17)			

Cegid Group

C – Contribution anuuelle sur les revenus locatifs (CRL), (article 234 *nonies* à 234 *quindecies* du CGI).

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

V – DETERMINATION DU BENEFICE TAXABLE

Récapitulation des revenus imposables (détaillés pages 2 et 3)	Bénéfice (a)	Déficit (b)
Revenus de capitaux mobiliers imposables à 24 % (reporter dans la colonne a : le chiffre figurant au § I, ligne 1)		
Revenus des exploitations agricoles ou forestières (reporter dans la colonne a ou b, le chiffre figurant au § II, ligne 3)		
Revenus des propriétés bâties et non bâties (reporter dans la colonne a ou b le chiffre figurant au § IV, ligne 18).		
TOTAL		

Solde bénéficiaire (col. a – col. b) (à reporter case A) ou **solde déficitaire** *(col. b – col. a)* (à reporter case B)	**A**		**B**	
Montant total des déficits antérieurs restant à reporter			**C**	
Solde bénéficiaire (A–C) (à reporter case E) ou **solde déficitaire** (C–A) ou (B+C) (à reporter case F)	**E**		**F**	

Revenus des dividendes imposés à 15 % (reporter case K le chiffre figurant au § I, ligne 3)	**K**	
Revenus des capitaux mobiliers imposables à 10 % (reporter case G le chiffre figurant au § I, ligne 2)	**G**	8 531
1– la collectivité a réalisé un solde bénéficiaire (case E remplie) [reporter case H les 10/24 du montant brut (G)]	**H**	3 555
2– la collectivité a réalisé un solde déficitaire (case F remplie) – si les revenus mobiliers (G) sont supérieurs au déficit (F), reporter case I les 10/24 de la différence (G – F)	**I**	
– si le déficit (F) est supérieur ou égal aux revenus mobiliers (G), reporter case J la différence (F – G)	**J**	

BÉNÉFICE TAXABLE A 24% (L = E + H ou I) (à reporter case M1 page 1) ou **DÉFICIT** (M = F ou J)	**L**	3 555	**M**	

Si vous donnez en location un ou des locaux nus à usage professionnel dont le montant des recettes HT est supérieur à 152 500 €, cochez la case suivante	

La notice est désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr

Cegid Group